

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUIN 2019**  
**(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Président** : M. Philippe COCHET

**Secrétaire** : Mme MAINAND

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

**1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Isabelle MAINAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 42 voix pour.

**2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014 ET DU 26 JUIN 2018**

**3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019**

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2019 est adopté, à l'unanimité, par 42 voix pour.

**4) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX**

**5) CALUIRE ET CUIRE, VILLE DURABLE : LE PLAN D' ACTIONS**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Après adoption à l'unanimité par 43 voix pour de l'amendement proposé par M. le Maire, le texte amendé a été soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la démarche de concertation large ayant favorisé la prise en compte des propositions émises par les citoyens et adopte le principe d'une déclinaison du plan d'actions, en les regroupant selon les axes stratégiques suivants :

- Charte architecturale et paysagère
- Charte environnementale
- Action Citoyenneté active
- Action Équipements et services
- Plan d'Agriculture urbaine
- Plan Vélo
- Action Développement économique durable
- Action Ville apaisée
- Action Administration exemplaire

Le Conseil Municipal dit que la mise en œuvre de ces plans d'actions fera l'objet d'un débat annuel en son sein et de la présentation d'un Rapport sur la situation de la commune en matière de développement durable sur le modèle de l'article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport fera l'objet d'une communication publique sur le site internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **6) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité par 42 voix pour, M. DUREL en tant que membre du comité de pilotage (M. DUREL ne prend pas part au vote pour la désignation). Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à la signer. Le Conseil Municipal attribue une subvention de 13 315 € payable comme suit : 6 657 € en 2019 et 6 658 € en 2020 à l'ALEC afin de soutenir ses actions. Les crédits seront imputés sur le compte 93 – 6574.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **7) ADHESION A L'ASSOCIATION " ET COLEGRAM...- L'ART RECUPERATION "**

**Rapporteur** : I. MAINAND

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la Ville à l'association « Et Colégram... - L'Art Récupération ». La cotisation annuelle de 100 € sera imputée au compte fonction 255S nature 6281.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **8) AMENAGEMENTS A LONG TERME DU NOEUD FERROVIAIRE LYONNAIS – DEBAT PUBLIC – AVIS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal débat du projet des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais et demande la réalisation coordonnée des différents projets ferrés prévus dans la métropole lyonnaise notamment du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) afin d'alléger le trafic sur le NFL. Le Conseil Municipal se prononce pour la solution en souterrain du passage des deux nouvelles lignes à Saint Clair et demande la réouverture aux voyageurs de la gare de Saint Clair et la mise en œuvre d'un projet global de mise en valeur de l'entrée principale de Caluire et Cuire, afin que le projet du NFL bénéficie également aux Caluirards.

Adopté à la majorité, par 37 voix pour et 6 abstentions.

## **9) LOCAL LA BULLE – CARRE DE MONTESSUY – CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE CARRE D'OR PROMOTION**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition des lots de copropriété n°s16 et 38 de la copropriété " Carré Montessuy ", Place Louis Braille à Caluire et Cuire, par bail emphytéotique, à la Société CARRE D'OR PROMOTION ou à la société qui s'y substituera. Monsieur le Maire est autorisé à signer la promesse de bail emphytéotique, le bail emphytéotique à venir, ainsi que tout document y afférant. Le Conseil Municipal autorise la Société CARRE D'OR PROMOTION ou la société qui s'y substituera, à déposer toutes demandes nécessaires pour l'obtention des autorisations d'urbanisme et administratives et à faire réaliser à ses frais et sous son entière responsabilité les diagnostics complémentaires et toutes les études nécessaires aux futurs travaux.

Adopté à la majorité, par 34 voix pour, 1 contre et 8 abstentions.

## **10) OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR ALLIADE HABITAT 8 ROUTE DE STRASBOURG – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par Alliage Habitat au 8 route de Strasbourg et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière. La dépense de 13 014,40 € sera inscrite au budget de l'exercice 2019, au compte fonction 72 – nature 2042 – AP04.

Adopté à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions.

**11) OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR LYON METROPOLE HABITAT 10 RUE DE L'ORANGERIE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par Lyon Métropole Habitat au 10 rue de l'Orangerie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière. La dépense de 22 830 € sera imputée au budget de la Ville au compte fonction 72 nature 204182- AP06.

Adopté à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions.

**12) CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUE 76 RUE PASTEUR**

**Rapporteur** : F. JOUBERT

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges de rétrocession.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**13) OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES – ANNEE 2019 – MODIFICATION DU NOMBRE DE DIMANCHES AUTORISES**

**Rapporteur** : F. JOUBERT

Le Conseil Municipal complète, avec le 8 septembre, la liste des dimanches autorisés, pour les branches commerces de détail, alimentaires ou non, spécialisés ou pas pour l'année 2019. La liste s'établit comme suit : 8 septembre, et les 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22, et 29 décembre pour l'année 2019.

Adopté à la majorité, par 39 voix pour et 4 contre.

**14) AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION D'UN COMPOSTEUR SIS SQUARE POLNARD – 10 RUE DE VERDUN A BISSARDON**

**Rapporteur** : M.H. ROUCHON

Le Conseil Municipal approuve le principe de la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement sur le square Polnard – 10 rue de Verdun, pour l'implantation d'un composteur collectif ainsi que les termes de la convention. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**15) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal octroie une subvention de fonctionnement de 500 € à l'Association des Conciliateurs de Justice. La dépense correspondante sera imputée au compte fonction 025 nature 6574 du budget 2019.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**16) SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILIALE DE L'ISERE POUR PERSONNES HANDICAPEES**

**Rapporteur** : G. LACROIX

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 78 euros à l'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH). La dépense correspondante sera imputée au compte fonction 22 nature 6574.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **17) CANDIDATURE AU LABEL "MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE "**

**Rapporteur** : G. LACROIX

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à proposer la candidature de la Ville au label " Ma commune aime Lire et faire lire ".

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **18) AVENANTS DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

**Rapporteur** : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant à passer pour chacun des neuf établissements d'accueil du jeune enfant : Jardin Grenadine, Bilbo'quai, Mosaïque, Orange bleue, Les Galets du Rhône, Boule de Gônes, Les Galipettes, Les Petits Mousses, Tom Pouce. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant pour chaque établissement d'accueil du jeune enfant.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

## **19) PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL METROPOLITAIN D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU RHONE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur** : C. CRESPI

Le Conseil Municipal débat du projet de schéma départemental métropolitain 2019-2025 et émet un avis défavorable pour ce projet en ce qu'il omet le domaine pourtant nécessaire de la prévention de la délinquance sur les aires d'accueil des gens du voyage. Le Conseil Municipal demande à la Métropole de Lyon de revoir le projet de schéma pour y inclure une fiche action « Prévention de la délinquance » conforme aux attentes de l'État et de la Ville de Caluire et Cuire en cette matière ainsi qu'une fiche action « Prévention des inégalités femmes-hommes ».

Adopté à la majorité, par 36 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

## **20) CONVENTION AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LA MISE A DISPOSITION DE MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA VIDEOPROTECTION DE LA DECHETTERIE**

**Rapporteur** : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la mise à disposition des mâts d'éclairage et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention.

## **21) MISE EN OEUVRE DES CHANTIERS EDUCATIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

**Rapporteur** : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la Ville et la Fondation des Amis Jeudi-Dimanche au titre des chantiers éducatifs de l'année 2019 et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **22) CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'AMICALE LAIQUE DE CALUIRE ET CUIRE - RENOUELEMENT**

**Rapporteur** : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve le contrat d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Amicale Laïque de Caluire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**23) CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE - RENOUELEMENT**

**Rapporteur** : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve le contrat d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association Sportive de Caluire et Cuire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**24) CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE CALUIRE - RENOUELEMENT**

**Rapporteur** : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve le contrat d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association Jeanne d'Arc de Caluire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (Mme MAINAND ne prend pas part au vote).

**25) CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL - RENOUELEMENT**

**Rapporteur** : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve le contrat d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**26) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAIQUE DE CALUIRE – SECTION BASKET**

**Rapporteur** : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal attribue à l'Association Amicale Laïque de Caluire – section Basket une subvention de 7 500 € et précise que les crédits seront prélevés au compte nature 6574 fonction 414 du budget 2019.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**27) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE CALUIRE**

**Rapporteur** : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal attribue à la Jeanne d'Arc de Caluire une subvention de 3 000 € et précise que les crédits seront prélevés au compte nature 6745 fonction 414 du budget 2019.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (Mme MAINAND ne prend pas part au vote).

**28) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL**

**Rapporteur** : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal attribue à l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball une subvention de 7 500 € et précise que les crédits seront prélevés au compte nature 6574 fonction 414 du budget 2019.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **29) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs les modifications concernant les emplois permanents et les créations d'emplois non permanents. Il fixe la grille de rémunération pour l'année scolaire 2019/2020. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **30) NOUVELLES MODALITES DE GESTION DES ASTREINTES MUNICIPALES**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion des astreintes municipales qui viennent compléter le régime actuel des astreintes ainsi que les modalités de rémunération et d'exercice des agents soumis au régime de l'astreinte. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 au budget de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

Caluire et Cuire, le 26 juin 2019

Le Maire,  
Philippe COCHET

